



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 13      Présents : 8      Votants : 11

Convocation : 12/02/2025

Le jeudi 20 février 2025, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame **FOURCAULX Patricia**.

Etaient présents : **CROUTZ Marc**, **GUYOT Pierre**, **FOURCAULX Patricia**, **GERARD Philippe**, **BERNARD Florian**, **MÉAUX Christophe**, **COLOMBI Philippe**, **FETET Elodie**

Excusés : **FAGOT-REVURAT Yannick** (pouvoir à **FOURCAULX Patricia**), **MARCHAL Nicolas** (pouvoir à **Marc Croutz**), **DEMANGE KRAMER Isabelle** (pouvoir à **Elodie FETET**), **ECKMANN Sadia**

Absent : **CHERRIER Charles**

Secrétaire de séance : **CROUTZ Marc**

Transmis au contrôle de légalité : 26/02/2025

## APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/12/2024

Le conseil municipal approuve le PV du conseil du 13 décembre 2024 à l'unanimité des présents.

### Ordre du jour :

- Marché pour recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ancien presbytère
  - Rénovation du monument aux morts et nouvelle inscription
  - Questions diverses
  - Information sur les devis signés dans le cadre de l'autorisation faite au maire de passer des marchés à moins de 5000 €
  - Information budgétaire 2024/2025
  - Questions diverses
  - Informations diverses
- + Ajout d'une délibération concernant le recrutement d'un géomètre pour effectuer les relevés topographiques nécessaires à la réalisation de la prestation de maîtrise d'œuvre.

### DELIBERATION 2025-01 : MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE – RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE

Le Maire propose de lancer un marché public de type MAPA (Marché à procédure adaptée) dont l'objet est la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée d'assurer l'ensemble des missions nécessaires aux besoins définis par le maître d'ouvrage pour l'opération suivante :

-Réhabilitation de l'ancien presbytère en Maison pour tous - tiers-lieu.

Profitant de sa situation centrale, près de la Place de la Liberté, et profitant de son jardin d'environ 800 m<sup>2</sup> la commune souhaite réaliser un projet dont le programme est le fruit de la concertation avec les habitants et les associations du village. Celle-ci a démarré en 2024 et sera poursuivi dans le cadre de la mission donné au cabinet d'architecte. L'objectif de cette opération est de faire de la maison et de son jardin un lieu pour tous

les habitants, d'y offrir des services (bibliothèque, bar, épicerie), des lieux d'activités et de réunion pour les associations, et d'en faire le siège des activités festives du village.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

-26/02/2025 : publication du marché

-05 et 12/03/2025 : Visites sur RV.

-24/03/2025 : Date limite de dépôt des candidatures avant 14h.

-09/04/2025 après-midi : Audition des candidats sélectionnés,

-29/10/2025 : Présentation de l'APD et montage des dossiers de demande de subvention après validation de l'APD).

Le cout complet du projet est estimé dans une fourchette allant de 500 000 € à 700 000 € HT.

Ce projet est soutenu financièrement par l'état dans le cadre de l'appel à projet village d'avenir.

Le cahier des charges et le règlement de consultation figurent en annexe 1 et 2 de cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide d'autoriser le Maire à :

-publier l'ouverture d'un marché à procédure adaptée (MAPA) dédié au recrutement d'un architecte pour réaliser la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de l'ancien presbytère pour un montant <= à 90.000 € HT ou compris entre 90.000 € HT et 221.000 € HT,

-à réaliser une publication officielle dématérialisée à l'aide du module X-Marché inclue dans l'abonnement X-Demat souscrit par la commune,

- à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### **DELIBERATION 2025-2 : RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS ET INSCRIPTIONS SUPPLEMENTAIRES**

Une demande d'attribution de mention « Mort pour la France » a été effectuée auprès de l'ONACVG (Office National des combattants et victimes de guerre) Mémoire et Solidarité par Monsieur Gaston Alfred Henri Lange pour son oncle Monsieur Gaston Lange, domiciliés à HARACOURT. Cette demande a été appuyée par la commune. Celui-ci a été déporté en Allemagne sur ordre de Pierre Laval dans le camp de Bernburg dans le cadre du STO (service du travail obligatoire) pour le compte de la société SOLVAY. Alors que son frère jumeaux Gilbert, le père de Monsieur Gaston Alfred Henri Lange, à l'origine de cette demande, a pu rejoindre sa famille à la fin de la guerre en 1945, Gaston a lui été arrêté le 23 juin 1943 puis interné à Mezeritz en Pologne. Les dernières nouvelles de lui connues datent du 30 janvier 1945. Il aurait été tué en déportation au camp de concentration de Koenigsberg-Neumarkt (commando du camp de Ravensbrück), en zone russe, en essayant de faire sauver des femmes internées. La mention « Mort pour la France » a maintenant été attribuée et il serait opportun au moment des 80 ans de l'armistice du 8 mai 1945, le 8 mai 2025 prochain, de pouvoir faire inscrire le nom de Gaston Lange, mort pour la France sur notre monument aux morts. Par ailleurs, le monument aux morts est fortement dégradé et aurait besoin d'une jouvence. C'est l'objet de cette proposition de délibération.

Deux devis ont été demandés afin de faire changer les 4 plaques commémoratives et d'y faire inscrire le nom de Gaston Lange, mort pour la France.

Devis 1 : 4980 € HT.

Devis 2 : 4250 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

-d'autoriser une dépense maximum de 4250 € HT incluant le changement des plaques commémoratives, la réinscription à l'identique de texte actuel ainsi que l'ajout d'un nom et d'une mention supplémentaire,

-d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### **DELIBERATION 2025-03: RECRUTEMENT D'UN GEOMETRE – RENOVATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE**

Le Maire propose de lancer le recrutement d'un géomètre afin de réaliser tous les relevés topographiques nécessaires à la réalisation des futurs plans de rénovation du presbytère.

Devis 1 : 1795 € HT

Devis 2 : 2550 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide :

- d'autoriser une dépense maximum de 2600 € HT pour le recrutement d'un géomètre afin de réaliser les relevés topographiques nécessaires à la réalisation des futurs plans de rénovation du presbytère,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

-...

#### **INFORMATIONS**

-Dans le cadre de la délibération du 23 juillet 2020 le conseil municipal a autorisé le Maire à engager la commune (signer des devis) pour des dépenses d'investissement de moins de 5000 € HT. Celle-ci stipulait que le conseil municipal devait en être informé au conseil municipal suivant.  
Le Maire informe le conseil municipal de la signature des deux devis suivants concernant la mise aux normes du tableau électrique de la salle polyvalente ainsi que pour la création d'un cheminement pour le parcours santé de 9 agrès.

Devis signé 1: Mise aux normes du tableau électrique de la salle polyvalente pour 3819,50 € HT

Devis signé 2: Création d'un cheminement pour la parcours santé de 9 agrès pour 4644 € HT

-Un premier bilan des finances de la commune, réalisé en préambule du prochain conseil municipal dédié au budget, taxes et subventions diverses, conduit aux chiffres suivants (non consolidés) :

Dépenses de fonctionnement 2024 : -282 465,57 €

Recettes de fonctionnement 2024 : +443 199,98 €

**Résultat de fonctionnement 2024 :** +160 734,41 €

**Résultat de fonctionnement cumulé :** +320 933,01 €

Dépenses d'investissement 2024 : -161 069,77 €

Recettes d'investissement 2024 : +54 165,77 €

**Résultat d'investissement 2024 :** -106 904,00 €

**Résultat global de clôture 2024 :** +214 029,01 €

RAR Investissement 2024 : +19243,70 €

**Résultat global de clôture (RAR inclus) :** +233 272,80 €

-L'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la Mairie et de la salle polyvalente auront lieu les 19 et 20 mars 2025.

La séance est levée à 21h00. Le Jeudi 20 février 2025, à HARAUCOURT.

Pour le Maire,  
Madame Fourcaux P.



